

Politique de développement du financement

Approuvé par : Conseil
d'administration,
Novembre 2017

Dernière mise à jour :
Nov. 2017

No. de document
CC-POL-019

1. Général

1.1: L'objectif de cette politique est de définir le cadre de financement et d'aider les projets de développement régionaux, provinciaux et/ou de joueurs individuels afin de soutenir les programmes d'excellence à long terme de Cricket Canada.

1.2: Le/la directeur(trice) du développement local sera responsable de l'examen, de la mise à jour et de l'application de cette politique en collaboration avec le comité des finances.

2. Demande de financement

2.1: Cricket Canada communiquera les critères de demande de financement aux membres et aux joueurs de HP/développement pour le prochain exercice avant le 31 décembre de l'exercice précédent.

2.2: Les critères de financement respecteront les priorités définies dans le plan stratégique actuel.

3. Développement individuel des joueurs

3.1: Les joueurs de développement sont admissibles pour de l'entraînement de HP à l'étranger ou à des camps nationaux avec des entraîneurs de haut niveau, pourvu que :

- 75 % des dépenses soient couvertes par le/la candidat(e).
- CC peut fournir des reçus d'impôt pour activités de bienfaisance si le soutien financier est un don direct à Cricket Canada.
- L'entraînement peut être appuyé par une commandite provinciale, de ligue et/ou autre.
- Un maximum de 25 % des dépenses totales figurant au budget sera couvert par Cricket Canada.

POLITIQUE

- Les aptitudes spécifiques sur lesquelles l'accent est mis dans ces entraînements sont identifiées comme une priorité de développement par Cricket Canada.
- Le joueur ou la joueuse a été identifié(e) par Cricket Canada comme espoir de développement.

3.2: Cricket Canada dirigera les fonds vers l'organisme choisi par les demandeurs à la réception d'une facture.

3.3: Des contributions combinées ne dépasseront pas les montants totaux prévus au budget pour l'année en question.

3.4: Ce programme profitera aux joueurs engagés et talentueux qui font un effort de se développer à un rythme accéléré.

Exemple :

Cricket Canada peut identifier « lanceur gaucher de balle rapide » comme étant une priorité. Trois mois de formation dans une académie de HP à l'étranger peuvent coûter 10 000 \$. CC fournira une subvention pouvant atteindre 2500 \$ si le/la candidat(e) arrive à amasser 7500 \$ lui/elle-même. CC versera 10 000 \$ à l'académie après avoir reçu 7500 \$ du demandeur.

4. Développement de l'infrastructure

4.1: Cricket Canada participera au développement de l'infrastructure de projets pour des ligues désirant obtenir un statut de haute performance.

4.2 : Le soutien sera fourni pour le développement de sites d'entraînement à longueur d'année et les terrains de gazon naturel et les filets ou ils n'existent pas présentement.

4.3: Cricket Canada appuiera aussi la construction de terrains artificiels quand il n'y a pas de telles installations dans la collectivité en question ou près de celle-ci; et le projet est appuyé par l'association provinciale touchée.

4.4: Dans tous les cas, 75 % des coûts doivent être pourvus par le demandeur.

4.5: Les fonds en soutien peuvent être des dons dirigés pour lesquels CC peut produire des reçus de dons pour activités de bienfaisance. Le financement pourrait comprendre des commandites provinciales, de ligue et/ou autres.

4.6: Un financement maximum de 25 % ou moins sera fourni par Cricket Canada.

4.7: Cricket Canada peut arranger que sa part du financement soit payée par une commandite.

4.8: Le financement brut dans une année quelconque ne sera pas plus que le montant total prévu au budget.

5. Financement de ligues de haute performance

5.1 Définition : Une ligue de haute performance se définit de la façon suivante :

- Compte au moins trois joueurs étrangers avec une expérience de première classe au sein de chaque équipe au niveau supérieur.
- Compte deux joueurs de HP identifiés par Cricket Canada dans chacun des XI sur le terrain au niveau élite de la ligue.
- Joue tous les matchs de niveau élite sur du gazon.
- Possède ses propres filets intérieurs et extérieurs ou en a accès.
- Compte une ligue junior en opération avec au moins les niveaux U-15, U-17 et U-19.
- Compte au moins trois niveaux d'équipes seniors avec un niveau élite qui n'a pas plus de 10 %? du nombre total d'équipes dans la ligue.

5.2: Le financement sera pour une période de deux ans.

5.3: La Ligue soumettra des plans acceptables à CC pour un autofinancement après deux ans.

5.4: Les fonds seront utilisés pour subventionner la participation de joueurs qualifiés de grande qualité et qui ne sont pas membres de Cricket Canada.

5.5: Chaque joueur soutenu jouera au moins cinq matchs contre des équipes locales de développement de Cricket Canada au cours de la saison.

5.6: La ligue sera responsable des dispositions d'activation de l'entente.

5.7: Le Conseil d'administration de Cricket Canada approuvera les montants annuels à disposer pour le financement en vertu de ce programme.

6. Camps d'entraînement de haute performance

POLITIQUE

6.1: Cricket Canada organisera des tournées/camps nationaux et internationaux pour améliorer le niveau de talent individuel des joueurs de développement identifiés.

6.2 Les camps seront spécifiques à des aptitudes particulières, par exemple un camp de lanceur de balles rapides (*fast bowling*).

6.3: Les camps seront ouverts pour tous les programmes nationaux de développement, notamment :

- Senior masculin;
- Féminin;
- Développement;
- U-19;
- U-17.

6.4: 20 % du financement brut alloué à ces camps sera réservé pour financer le déplacement des joueurs de l'extérieur de la grande région de Toronto faisant partie des équipes nationales.

6.5: Chaque camp conduira aux programmes d'entraînement assignés et à l'établissement d'objectifs pour les joueurs individuels.

6.6: L'entraînement physique sera un élément essentiel pour chaque camp.

6.7: Les joueurs seront suivis pour mesurer leurs progrès relativement au programme d'entraînement assigné par le/la gestionnaire de la HP.

6.8: Les joueurs qui ne réalisent pas de progrès seront retirés du programme.

6.9: Les dépenses totales ne dépasseront pas les montants alloués dans les budgets approuvés.

7. Mise à jour

7.1: La politique de financement sera sujette à l'examen annuel du Conseil d'administration.

Historique de mise à jour

No. de mise à jour	Date de mise à jour	Approuvé par	Changements majeurs ou justification des changements



POLITIQUE